



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 13 juillet 2022

CP : Restriction d'achat, de vente et de cession d'artifices et de produits chimiques inflammables ou explosifs dans le Finistère

Chaque année à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, on relève de nombreux accidents, atteintes aux personnes et aux biens ainsi que des nuisances sonores.

Dans ce contexte et compte tenu du risque incendie lié aux conditions météorologiques que connaît actuellement le département, le préfet du Finistère a pris ce mardi 12 juillet 2022, un arrêté préfectoral réglementant l'utilisation de produits chimiques, inflammables ou explosifs, ainsi que l'usage d'artifices de divertissement.

Ainsi, **du mercredi 13 juillet à 00h00 au 17 juillet à 24h00**, sur l'ensemble des communes du département :

- L'achat, la vente, la cession, l'utilisation, le port et le transport des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques de catégories C2, F2, C3, F3, C4 et F4 sont interdits sur l'ensemble du territoire des communes du département du Finistère. Cependant, la vente et la mise en œuvre d'artifices restent autorisées pour les professionnels titulaires d'un agrément et d'une autorisation préfectorale.

- L'acquisition par des particuliers de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, qu'ils soient sous forme liquide, solide ou gazeuse, est assujettie à la présentation d'une pièce d'identité. Les vendeurs des établissements commerciaux et des stations-service doivent enregistrer les éléments permettant d'identifier chaque acheteur. La vente de ces produits aux mineurs est strictement interdite.

A noter que la vente de ces produits sera par ailleurs totalement interdite sur l'ensemble du territoire des communes du département du Finistère, du 13 juillet 2022 à 18h00 au 15 juillet 2022 à 08h00.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Dans ce contexte de crise sanitaire, la sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État. Les forces de police et de gendarmerie seront à nouveau pleinement mobilisées pour assurer le maintien de l'ordre public et le respect des règles sanitaires.

Le préfet du Finistère appelle chacun à faire preuve de responsabilité en respectant ces mesures de restrictions prises pour la sécurité de tous.